



## Séance du conseil d'administration du 15 octobre 2025

### Délibération n° CA 2025/018

#### Objet : Approbation du P.V du CA du 23 juin 2025

Nombre d'administrateurs			L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre, à quinze heures, le Conseil d'Administration convoqué le 8 octobre 2025 par le Président, s'est réuni à la Collectivité de Corse situé Gran Palazzu - 22, corsu Grandval à Aiacciu sous la présidence de Monsieur Gilles Simeoni, Président de séance.
En exercice	Présents	Votants	
17	8	12	
Pour	Contre	Abstentions	Hervé Valdrighi a été désigné secrétaire de séance.
12	-	-	Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.
<p><b>Présents :</b></p> <p>Simeoni Gilles, Guidoni Pierre, Casanova Servas Marie-Hélène, Poli Antoine, Pozzo di Borgo Louis, Valdrighi Hervé, Desbouis André, Finidori Charles</p> <p><b>Absents représentés :</b></p> <p>Mondoloni Jean-Martin donne pouvoir à Guidoni Pierre ;</p> <p>Fagni Muriel donne pouvoir à Valdrighi Hervé ;</p> <p>Filippi Petru Antone donne pouvoir à Casanova Servas Marie-Hélène ;</p> <p>Giabiconi Jean-Charles donne pouvoir à Pozzo di Borgo Louis ;</p> <p><b>Absents :</b></p> <p>Maupertuis Marie-Antoinette, Le Bomin Vanina, Battestini Serena, Ponzevera Juliette, Savelli Jean-Michel ;</p>			
Convocation envoyée le :		Certifié exécutoire,	
08/10/2025		Après transmission en Préfecture le :	
		Et publication de l'acte le :	



## **DELIBERATION**

Vu le Règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 *relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route* ;

Vu le code des transports ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Corse n° 22/090 AC décidant du choix du mode de gestion des Chemins de Fer de la Corse à l'issue de l'actuelle Délégation de Service Public en date du 30 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la création de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 31 mars 2023 ;

Vu la délibération n° 23/028 CP de la Commission Permanente approuvant la modification de la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2023 créant l'EPIC des Chemins de Fer de la Corse ;

Vu la délibération n°23/062 AC de l'Assemblée de Corse portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes en date du 28 avril 2023 ;

Vu l'arrêté n° 23/482 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Président de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Administration d'installation de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 20 septembre 2023.

Vu l'arrêté n°23/674 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Directeur par intérim de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu les statuts de l'EPIC CFC ;

### **A l'unanimité, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

- Approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 23 juin 2025 ;
- Dit que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Corse ;

Fait à Bastia, le

Au registre sont les signatures

Extrait certifié conforme

Le Président

### **ANNEXE : PV du 23 juin 2025**